

Rapport N°10 :**Rapport d'activités des Ecoles Doctorales et du Collège doctoral**

Rapporteur (s) :	Oumhanie LEGEARD – Directrice du service Formation & Insertion Professionnelle
Service – personnel référent	Service Formation Insertion Professionnelle Pauline BERGER – Responsable administrative des études doctorales
Séance du Conseil académique	02 juillet 2020

Pour délibération	<input type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, le Collège doctoral doit présenter chaque année un rapport d'activité au Conseil académique.

Les six écoles doctorales ont été sollicitées pour renseigner les indicateurs communs définis par le Collège doctoral. Ces indicateurs permettent d'avoir une vue sur l'activité de chaque école doctorale et leur évolution (annexe 1).

Le Collège doctoral propose un retour chiffré sur l'année universitaire 2019/2020, une présentation des activités initiées depuis septembre 2019 ainsi qu'un panorama des perspectives engagées pour l'année 2020/2021 (annexe 2).

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil académique de bien vouloir prendre connaissance du rapport d'activité 2019/2020 du Collège doctoral et des écoles doctorales.